

malgré les avertissements nombreux et les sages conseils qu'ils ont reçus ; malgré les peines canoniques dont l'autorité religieuse de qui ils relèvent s'était vue dans la triste nécessité de les frapper. Ils ont hélas ! résisté à tout.

Dernièrement, enfin, le 2 avril, Son Excellence le délégué apostolique leur enjoignait au nom du Saint-Siège, et par son ordre, d'avoir à la fin de la présente année scolaire à quitter Saint-Jean " et cela sans aucun espoir d'y pouvoir demeurer " plus longtemps et d'obtenir la permission d'y diriger un " collège quel qu'il soit ". Son Excellence leur donnait aussi un temps déterminé pour faire la soumission que l'Église était en droit d'attendre d'eux.

La soumission n'est pas venue et tous ces prêtres ont été suspendus *a divinis* en tous lieux, par un décret en date du 13 du mois de mai.

D'un tel décret il n'y a pas d'appel. C'est du Saint-Siège lui-même qu'il émane.

Nous ne pouvons que gémir sur cette douloureuse situation que ces prêtres se sont faite, et Dieu sait tous les efforts que nous avons tentés afin de la leur épargner.

Nos actes, nos paroles et nos lettres personnelles sont là pour le prouver : ils ne pourront ni les nier ni les oublier. Mais nous avons à faire respecter les décisions de Rome. Nous ne savons pas comment expliquer l'attitude et la conduite de certains citoyens et de certains membres du clergé. On dirait, à les entendre et à les voir agir, qu'il est question d'un projet quelconque, et non d'une cause soumise au plus haut tribunal de l'Église et jugée définitivement par lui.

Le scandale a duré trop longtemps. Puisse-t-il enfin finir, et puissions-nous voir rentrer dans la voie de l'obéissance tous ceux qui s'en sont écartés.

Nous nous refusons à penser que les professeurs du Collège de Sainte-Marie-de-Monnoir continueront à résister ouvertement aux ordonnances du Saint-Siège. Nous espérons, au contraire, que se rappelant la promesse solennelle de leur